



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 17705

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur l'inquiétude que suscitent les projets de suppression de trains ou arrêts de trains en gares d'Orange et de Bollène à compter du 25 septembre 1994. Seul un très petit nombre de trains supprimés seront remplacés par des trains express régionaux. À titre d'exemple, il ne sera plus possible aux voyageurs se trouvant en gare d'Orange de se rendre en Avignon de 10 h 30 à 14 h 45 ou encore de venir de Montpellier de 8 h 10 à 14 h 30. De même, les voyageurs au départ de Bollène ne pourront plus se rendre en Avignon entre 8 h 20 et 17 h 05. La mise en œuvre de l'ensemble de ces mesures serait fort préjudiciable aux usagers de la SNCF et surtout aux nombreux voyageurs qui empruntent journalièrement le réseau ferroviaire pour des raisons professionnelles et parfois scolaires. Les dessertes des gares d'Orange et de Bollène sont essentielles au maintien de la mission des services publics en zones rurales. Il lui demande de quelle manière précise le Gouvernement entend répondre aux craintes des voyageurs des gares d'Orange et de Bollène.

Texte de la réponse

L'ouverture de la ligne à grande vitesse de Lyon à Valence a entraîné le 25 septembre dernier des modifications importantes de la desserte Paris - Sud de la France. La liaison Paris - Orange bénéficie d'un gain de temps d'une demi-heure avec un nombre de dessertes inchangées et sera augmentée au service d'été 1995, à titre expérimental, d'une relation directe par TGV. Les dessertes entre Avignon, Orange et Bollène ainsi que celles vers Montpellier ont été remaniées en fonction des trafics constatés. Ainsi, afin de compenser la suppression de l'arrêt du train 5003, en gare d'Orange, pour lequel une accélération de la vitesse a été demandée, un train a été créé entre Orange (11 h 35) et Avignon (11 h 56) et une circulation supplémentaire permet de joindre Bollène (8 h 45) à Avignon (9 heures). En ce qui concerne plus spécialement les relations avec Montpellier, il est possible d'emprunter un train en correspondance à Avignon pour arriver à Montpellier avant 8 h 30 et les retours en fin de soirée sont également assurés par correspondance dans cette ville. L'amélioration future des dessertes au départ d'Orange ou de Bollène vers Avignon ou vers Montpellier pourra être étudiée dans le cadre du partenariat qui lie les régions, organisatrices des transports collectifs régionaux, et la SNCF.

Données clés

Auteur : [M. Mariani Thierry](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17705

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 août 1994, page 4240

Réponse publiée le : 5 décembre 1994, page 6054